



## **Premier avenant à la convention de délégation de gestion du 20 novembre 2020**

Entre

**La Direction générale de l'alimentation (DGAL)**

Adresse : 251 rue de Vaugirard - 75732 PARIS CEDEX 15, n° SIRET 110 070 018 000 12

Représentée par Bruno Ferreira, Directeur général de l'alimentation,

Ci-après dénommée « le délégant » ou « la DGAL »

Et

**La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**

Adresse : 20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,

Représentée par Nadi Bou Hanna, Directeur interministériel du numérique,

Ci-après dénommée « le délégataire » ou « la DINUM »,

Vu la convention du 20 novembre 2020 de délégation de gestion, désignée ci-après « convention initiale » ;

### **Préambule**

Une convention de délégation de gestion a été signée entre le délégant et le délégataire le 20 novembre 2020 pour le lancement de la phase de construction de la Startup d'État "Ma Cantine", plateforme numérique, qui a pour objectif d'accélérer la transition alimentaire de qualité, saine et durable dans nos écoles, administrations, entreprises et hôpitaux, notamment par la mise en place progressive :

- d'un observatoire permettant le suivi années après années des indicateurs de qualité et de durabilité de l'alimentation servie aux convives dans la restauration collective ;
- d'un lieu pour s'informer sur la loi, se documenter et monter en compétences ;
- d'un point d'entrée pour les citoyens qui souhaitent connaître la constitution de leur assiette en produits de qualité et durables dans le restaurant collectif qu'ils fréquentent
- d'une plateforme pour permettre aux restaurants de valoriser leurs actions, de se comparer aux autres restaurants collectifs et de répondre à la double obligation réglementaire d'affichage de la part en produits de qualité et durable dans les repas servis, d'une part, et de déclaration de ces taux pour que le MAA réalise un bilan statistique des niveaux d'approvisionnement, d'autre part.

Un comité d'investissement réunissant le délégant et le délégataire s'est tenu le 18 mai 2021 et a permis à l'équipe en charge de la Startup d'État de présenter les résultats de la phase de construction. Il a été décidé de prolonger cette phase de construction pour 5 mois. L'objectif principal est d'augmenter le nombre de cantines pouvant enregistrer leurs données, notamment celles relatives à la qualité des denrées servies, dans une base de données et selon un modèle qui permette la réalisation, à terme, d'un bilan statistique par la DGAL. Pour les cantines en gestion concédée, des solutions d'interfaçage avec les systèmes d'information des Sociétés de Restauration Collective seront recherchées. Il s'agira enfin d'inciter des cantines à publier leurs informations sur la plateforme gouvernementale pour favoriser la transparence de l'information et l'émulation collective.

Le présent avenant entérine la poursuite de cette phase de construction, par le financement supplémentaire de 200 000 € en AE et en CP 2021 consenti par la DGAL. Un prochain comité d'investissement se tiendra au début du mois d'octobre 2021 afin de statuer sur la suite de la Startup d'État.

#### **Article 1 : Modification apportée par l'avenant**

Le premier tableau de l'article 5 « Exécution financière de la délégation » de la convention initiale est remplacé par le tableau ci-dessous.

	<b>AE</b>	<b>CP</b>
2020	200 000 €	0 €
2021	200 000 €	400 000 €

#### **Article 2 – Publication de l'avenant**

Le présent avenant sera publié selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004. Il sera notamment publié par la Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr) et par le délégataire sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

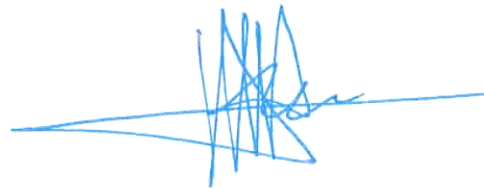
Il sera publié par le délégant sur le Bulletin Officiel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Un exemplaire de l'avenant sera transmis aux Contrôleurs budgétaires ainsi qu'aux comptables assignataires du délégant et du délégataire.

**Fait à Paris, le**

**La DGAL,**

**La DINUM,**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of vertical and diagonal strokes, followed by a horizontal line extending to the right.

*Nadi Bou Hanna, directeur interministériel du numérique*